

**Réponses aux questions adressées à l'arrondissement ou au promoteur  
lors de la séance du 24 novembre 2003**

**Question**

**Jusqu'où l'élargissement d'une voie de circulation du boulevard René-Lévesque est-il prévu comme mesure d'atténuation des impacts du projet?**

Réponse

Sur la longueur d'un seul îlot en partant du boulevard De Lorimier vers l'Est, soit entre De Lorimier et la nouvelle rue à construire dans l'axe nord-sud au milieu du projet.

**Question**

**Comment la STM ajuste-t-elle son offre de service en fonction des nouveaux développements?**

Réponse

Dans les secteurs centraux comme le quartier Ste-Marie, où les circuits d'autobus sont déjà bien établis, l'offre de service de la STM est réajustée cinq fois par année suite à des comptages de la clientèle. L'offre de service est donc ajustée automatiquement au fur et à mesure de l'implantation des différentes phases du projet.

**Question**

**Dans le cadre de quel programme le promoteur a-t-il demandé une subvention pour la construction de logements sociaux sur la rue Fullum ?**

Réponse

Les Ensembles Urbains Ltée ont déposé le 11 septembre 2003, une demande de subvention dans le cadre du Programme Logement abordable Québec - Volet privé pour la réalisation d'un projet de 200 logements rue Fullum. Ce dossier est toujours à l'étape d'étude.

**Question**

**Quel est le statut patrimonial du bâtiment du Pied-du-Courant ? Existe-t-il une aire de protection entourant le bâtiment ?**

Réponse

Classé monument historique en 1978, de catégorie «Site historique», il est classé sous la rubrique «bien culturel». Aucune aire de protection n'est liée à ce site.

Source : Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec

### **Question**

**Quelle est la réglementation quant aux heures permises pour les chantiers de construction ?**

Réponse

Selon les services de la ville de Montréal, à la suite de plainte de citoyens, les travaux sur un chantier pourront être limités entre 7h00 et 19h00.

### **Question**

**Quelle est la hauteur du clocher de l'Église Saint-Vincent-de-Paul ?**

Réponse

Selon les informations recueillies par la Fabrique de la paroisse auprès de l'entrepreneur ayant effectué la réfection du clocher, une grue de 125 pieds n'était pas assez haute, alors qu'une grue de 200 pieds a permis la réalisation des travaux. Le bâtiment le plus haut dans le secteur est l'édifice d'Hydro-Québec.

### **Documentation**

Étude préliminaire de potentiel archéologique, firme Archéotec

Le consultant ne peut rendre public son rapport préliminaire pour le compte du promoteur Arcom, car il n'est pas partie au dossier n'ayant pas de relation contractuelle avec le promoteur.

En conséquence, la commission demande au promoteur de fournir une étude archéologique et d'en rendre recommandations publiques.